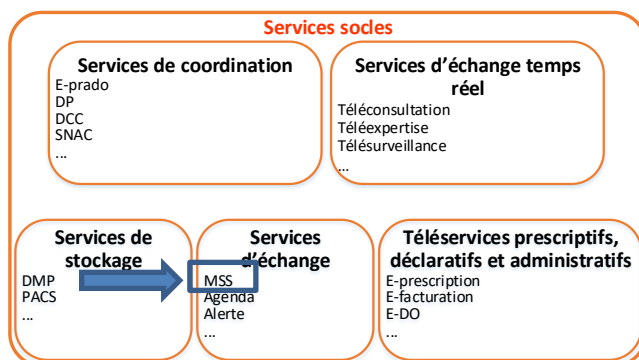


# LES SERVICES NUMERIQUES SOCLES

## 1 – MSSanté pour l'échange d'information de santé



### DOCTRINE

L'ANS est en charge de développer les messageries sécurisées de santé. L'Etat propose ainsi le système de messageries sécurisées de santé MSSanté, dont l'Agence du Numérique en Santé (ANS) est le gestionnaire et le pilote du déploiement, en co-pilotage avec la Cnam qui participe au déploiement dans le secteur libéral notamment ainsi qu'à l'identification des usages et des évolutions nécessaires à cette messagerie.

Le système MSSanté, service du socle commun régulé par l'ANS, consiste en un « espace de confiance » que peut intégrer des opérateurs de messageries (établissement de santé, éditeur de logiciel, organismes publics, ...) pour sécuriser le service de messagerie électronique qu'ils proposent aux acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Les messageries de l'Espace de Confiance MSSanté s'appuient sur, d'une part, un ensemble de référentiels dont le DSFT et, d'autre part sur l'annuaire national Santé pour identifier de manière fiable tous les professionnels ou structures à l'initiative ou destinataires des échanges.



Figure 1 : Structuration de l'Espace de Confiance MSSanté en 2019

### Le système MSSanté poursuit donc un triple enjeu :

- Faciliter les échanges et améliorer la coordination des soins, notamment entre professionnels de la ville et de l'hôpital ;
- Protéger la responsabilité des professionnels de santé et les données des patients ;
- Optimiser la prise en charge du patient, en simplifiant et accélérant l'échange d'informations et libérant du temps médical ou d'accueil.

En termes de cible à atteindre, en 2022, MSSanté :

1. Couvrira l'ensemble des professionnels et structures de santé, médico-sociaux et sociaux afin de favoriser la coordination dans le cadre de la prise en charge des usagers, garantissant l'identité et la légitimité de chacun de leur correspondant.
2. Permettra, depuis son Espace Numérique de Santé (ENS), à un usager du système de santé d'échanger de manière sécurisée, avec son professionnel exerçant en établissement de santé ou en ville (Preuve de concept – T1 – T2 2020).
3. Permettra l'interopérabilité et la sécurité des différents types de messageries professionnelles de santé quel qu'en soit la technologie.

Pour ce faire, l'ANS met à disposition des opérateurs MSSanté et des éditeurs de logiciel les référentiels et moyens leur permettant de développer l'usage de leur service de messagerie facilitant la pratique des professionnels selon le contexte de leur exercice et de leur secteur d'activité.

L'ANS débute les travaux permettant de rendre l'échange avec l'Espace de Confiance MSSanté accessible à d'autres acteurs amenés à échanger des données de santé, y compris en dehors des situations de prise en charge existants.

## TRAJECTOIRE

En juin 2019, MSSanté est composé de plus de 200 opérateurs de messageries. Il rassemble notamment plus d'un tiers des établissements de santé, 135 laboratoires de biologie médicale (28 %) et près de 160 000 professionnels de santé libéraux (45%). Plus de 1 300 000 messages sont échangés chaque mois dans l'Espace de Confiance MSSanté. L'extension au secteur médico-social a été lancée auprès de deux régions pilotes dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées (organisation MAIA).

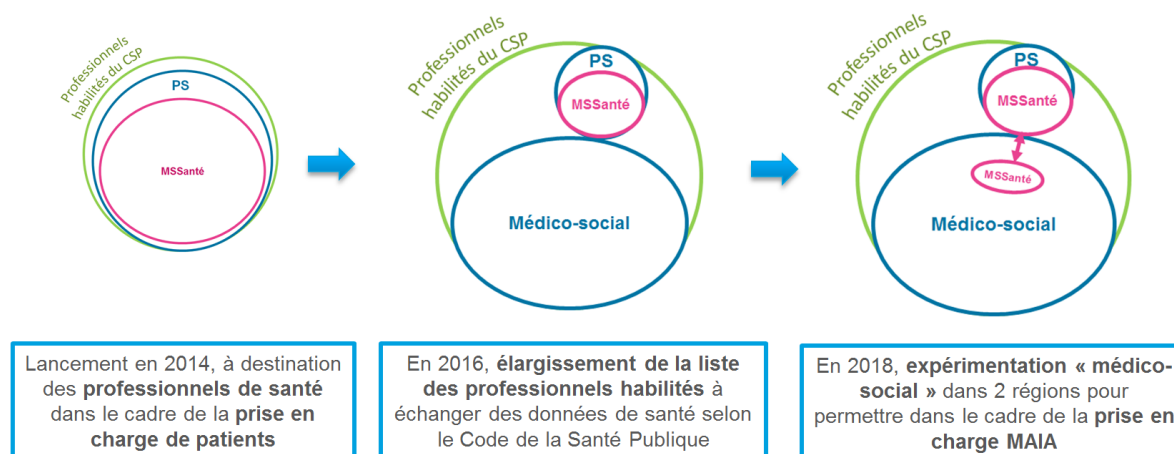


Figure 2 : Evolution de l'Espace de Confiance MSSanté depuis 2014

Pour atteindre la cible fixée, l'Etat généralise l'usage des messageries sécurisées de santé MSSanté et permet de mettre en œuvre ou pérenniser les actions suivantes :

### ① Poursuite du déploiement et du développement des usages auprès des professionnels et structures de santé selon 2 axes :

#### L'accompagnement et le pilotage

- L'ANS s'appuie sur les ARS et GRADeS, en tant que porteurs du cadre commun des projets e-santé sur leur territoire et relais de déploiement régionaux, pour le déploiement de MSSanté auprès des Etablissements de Santé et Laboratoires de Biologie Médicale notamment, et fournit un appui technique, organisationnel et juridique,
- La Cnam poursuit les actions de déploiement auprès des professionnels et structures de ville via son réseau de CPAM en s'appuyant notamment sur des leviers financiers tels que le forfait structure,
- L'ANS et la Cnam élaborent et diffusent les outils et bonnes pratiques permettant à chacune de structures de santé habilitées (EHPAD, Officine, ...) de rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté,
- Le programme HOP'EN (Voir chapitre dédié au programme HOP'EN) pose comme prérequis l'existence et l'utilisation d'une messagerie intégrée à l'espace de confiance MS Santé et soutient l'usage effectif par les établissements de santé d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé.

#### L'évolution de l'Espace de confiance

- L'ANS et la Cnam poursuivent l'accompagnement des éditeurs de Logiciels de Professionnels de Santé (Dossier Patient Informatisé, SI de Laboratoire, Logiciel de Gestion de Cabinet, ...) pour l'émission et la réception de documents de santé au format structuré selon le CI-SIS directement depuis les outils métiers des professionnels.

- L'ANS fait évoluer l'Espace de confiance de façon à être adapté aux différentes pratiques rencontrées que ce soit dans les structures des soins (Établissements de santé, EHPAD, ...) ou des organisations libérales (cabinet de groupe, Maison de Santé,...)

## **② Mise en œuvre des conditions nécessaires à l'échange par messagerie sécurisée entre un usager du système de santé et son professionnel (de santé) qu'il soit au sein d'un établissement ou en ville**

- Pour que les usagers puissent être acteurs de leur santé, l'ENS propose à partir de 2022 un service de messagerie sécurisée Usager. L'objectif est de permettre aux établissements de santé et aux professionnels de communiquer via leur messagerie MSSanté directement avec les usagers par l'intermédiaire de leur ENS.

## **③ Extension du système MSSanté aux acteurs du médico-social et social :**

- Dès 2019, l'ANS lance des pilotes de déploiement en s'appuyant sur des régions travaillant de manière commune avec des dispositifs faisant intervenir les acteurs du médico-social (EHPAD, DAC (MAIA-CTA, PTA), Parcours Personnes Handicapées...).
- En 2020, l'ANS fait évoluer les dispositions techniques, organisationnelles et juridiques de MSSanté permettant l'identification et l'authentification des professionnels médico-sociaux et sociaux par étapes successives guidées par la demande et le besoin d'usage, la construction d'un système d'autorités d'enregistrement des structures et professionnels adaptés au contexte du secteur.
- Dans le même temps, l'ANS lance l'accompagnement des éditeurs de solutions dédiées au médico-social et social pour l'intégration de MSSanté dans les outils métiers des professionnels.
- En 2021, l'ANS avec ses partenaires (Ministère, CNSA, Cnam, ARS, ...) anime le développement des usages dans le secteur médico-social et social, en diffusant les bonnes pratiques de déploiement et des modèles organisationnels d'usages clés.

## **④ Facilitation de l'usage en mobilité des services de messagerie MSSanté :**

- Les usages de la messagerie sécurisée peuvent se développer si les opérateurs et éditeurs étaient plus nombreux à pouvoir proposer de tels services. La pratique des professionnels de santé, médico-sociaux ou sociaux ne se limitent plus au cabinet ou à l'établissement de santé.
- L'objectif de cette action est donc de mettre en place à disposition des éditeurs et des opérateurs, un cadre technique facilitant la mise en œuvre de solutions permettant l'accès aux services de messagerie en mobilité.

Pour mettre en œuvre ces actions, l'ANS a besoin de s'appuyer fortement sur les relais de déploiement régionaux. Cela s'accompagne nécessairement d'une définition claire de la gouvernance globale du service socle MSSanté, sur la définition commune d'objectifs de déploiement à atteindre pour permettre l'évaluation du projet MSSanté et en garantir sa mise en œuvre.

A la date de rédaction de la doctrine, d'autres actions paraissent nécessaires à un plein déploiement du système MSSanté, mais nécessitent encore des instructions préalables :

### **5 En intégrant au système MSSanté la capacité de fournir des services de messagerie instantanée, en complément des échanges « traditionnels » (asynchrones) existants [A instruire] :**

- La situation ayant conduit à la création du système MSSanté en 2012/2013, se répète aujourd'hui avec l'émergence de multiples solutions de messageries instantanées « sécurisées » destinées au monde de la santé. Afin de permettre l'interopérabilité de ces différentes solutions et définir un cadre de sécurisation commun, l'état doit statuer sur la nécessité de couvrir les échanges par messagerie instantanée dans le système MSSanté.
- L'objectif est de compléter le référentiel MSSanté pour qu'il puisse supporter des échanges synchrones entre opérateurs de messagerie MSSanté qui souhaiteraient proposer ce nouveau service à leurs utilisateurs.
- Cette action s'effectuera en articulation avec la DGOS dans le cadre des travaux relatifs au programme e-Parcours, programme ayant notamment pour objectif, d'intégrer un réseau professionnel, comportant une messagerie instantanée, aux services numériques. Les éditeurs retenus dans le cadre du lot 1 du programme e-Parcours pourront à terme s'appuyer sur les référentiels définis par l'ANS pour construire leurs services de messagerie asynchrone.

## ⑥ Rendre l'échange avec l'Espace de Confiance MSSanté accessible à d'autres acteurs amenés à échanger des données de santé, y compris en dehors des situations de prise en charge existantes [A instruire] :

Depuis l'instauration de la messagerie sécurisée de santé à destination, initialement, des professionnels de santé uniquement, l'ANS a recensé plusieurs cas d'échanges de données de santé qui n'entrent pas aujourd'hui dans les critères d'éligibilités et de finalités d'usages MSSanté, mais qui méritent d'être étudiés (Déploiement dans les communautés d'Outre-mer et autres partenaires sanitaires étrangers, domaine judiciaire et pénitentiaire, usages dans les Caisses de l'Assurance Maladie, Recherche clinique, ...).

Pour répondre à ces besoins d'échanges de données, l'ANS explore les besoins et possibilités d'échanges entre les acteurs de l'Espace de Confiance et ces nouveaux acteurs.

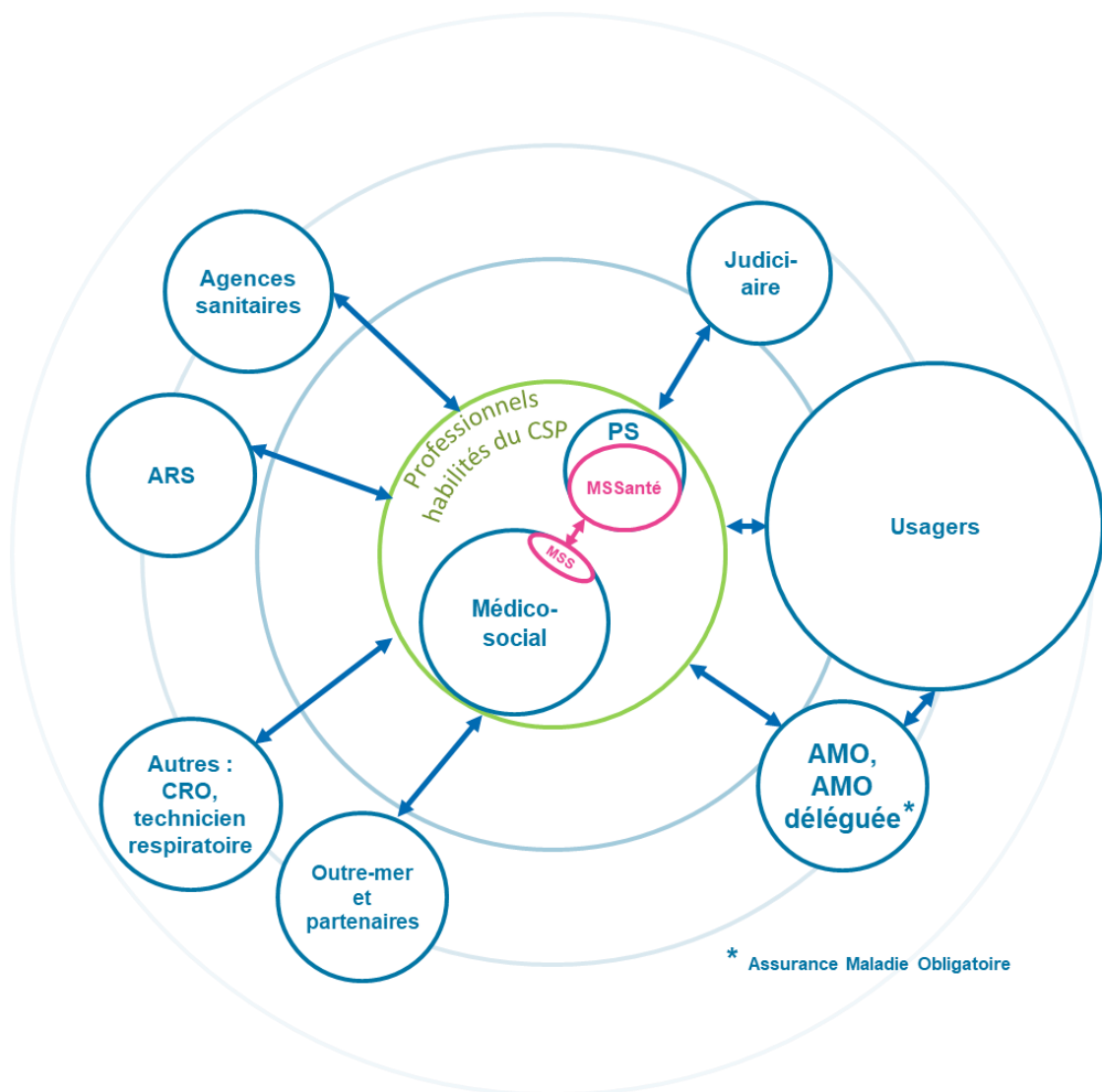


Figure 2 : Besoins d'échanges de données de santé recensés

## SYNTHESE DES ACTIONS CLES

Action	Jalon	
Poursuite du déploiement et du développement des usages auprès des professionnels et structures de santé	T2 2019	
Echange par messagerie sécurisée entre établissements de santé / professionnels et les usagers	Preuve de concept	T1 6 T2 2020
	Ouverture avec ENS	Jan.2022
Accès pour les professionnels du médico-social et social à MSSanté	Cadrage avec l'ensemble des régions	S2 2019
	Extension des observations terrain	S1 2020
	Accompagnement des éditeurs du médico-social	S1 2020
	Généralisation (sous réserve de la réalisation effective des évolutions techniques et organisationnelles nécessaires à la généralisation)	2021
Simplifier l'accès en mobilité des services de messagerie MSSanté	Preuve de concept	T1 2020
Instruire le sujet de l'interopérabilité des messageries sécurisées de santé instantanées	S1 2021	
Instruire l'élargissement des types des acteurs (hors finalité de prise en charge du patient) susceptibles d'échanger avec l'Espace de Confiance MSSanté	S2 2021	

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Page d'information MSSanté :
  - <https://esante.gouv.fr/securite/messageries-de-sante-mssante>
- Site MSSanté :
  - <https://mssante.fr/home>
- Documentation technique MSSanté à destination des éditeurs :
  - <https://mssante.fr/is/doc-technique>
- Guide de normalisation des échanges :
  - [https://mssante.fr/documents/16106/38109/MSS\\_FON\\_Guide\\_normalisation\\_echanges\\_MSSante\\_v1.2\\_20181221.pdf](https://mssante.fr/documents/16106/38109/MSS_FON_Guide_normalisation_echanges_MSSante_v1.2_20181221.pdf)